



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 2 mars 2015 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M<sup>mes</sup> Jacqueline Caron, mairesse  
Chantal Pelletier, conseillère  
Francine Roy, conseillère  
Suzanne Ouellet, conseillère  
Juliette Côté, conseillère  
MM. Alain Malenfant, conseiller  
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale, est aussi présente.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

#### RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2015-03-041

##### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2015-03-042

##### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2015-03-043

##### APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que les comptes totalisant 216 351.62 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 03-2015 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

#### RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2015-03-044

##### PUISER L'ARGENT DANS LE SURPLUS POUR PAYER LA BALANCE DU TRACTEUR AVEC SOUFFLEUSE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de puiser 5 457.24 \$ dans le surplus accumulé au poste de grand livre : 55-990-00-000 pour payer la balance du tracteur avec souffleuse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-03-045

AJOUTER LE LOT 18-P À LA RÉOLUTION DE LA DEMANDE DE LA CPTAQ – PISTE DE VTT ET DE MOTONEIGE

Sur la proposition Francis Pelletier, il est résolu de modifier la résolution 2014-10-307 pour ajouter le lot 18-P qui ce lui comme suit : « ... d'appuyer la demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ayant pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 1.8 ha (10 m de large sur 1.8 km linéaire) des lots 18-P, 19-A-P, 20-P, 21-P et 22-P du Rang V, Canton Robitaille, circonscription foncière de Témiscouata, afin d'aménager un sentier multifonctionnel (motoneiges et VTT) à même un chemin forestier existant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-03-046

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – DOSSIER MADAME BERTHA PELLETIER

Considérant la faible possibilité du terrain visé à des fins agricoles en raison de la présence de cours d'eau et de la présence de résidence déjà en place à proximité.

Considérant que les travaux n'impliquent pas la perte de terre cultivée.

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale.

Considérant que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole dans un tel contexte n'est pas affectée.

Sur la proposition Francis Pelletier, il est résolu d'appuyer la demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ayant pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, lotissement et aliénation d'une superficie de 3 250 m<sup>2</sup> (+/- 25 m de profondeur de plus que l'autorisation de la CPTAQ dossier # 127671) situé sur la partie de lot du lot 17-A, du cadastre Robitaille, circonscription foncière de Témiscouata afin de pouvoir lotir un lot conforme ayant 60 mètres de profondeur à partir du chemin Bouchard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-03-047

DEMANDE DE COMMANDITE – JOURNÉE DES FAMILLES AU TÉMISCOUATA 2015

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer la demande de commandite au montant de 100 \$ pour la Journée des familles au Témiscouata 2015 qui aura lieu à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata le 23 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-03-048

ENTÉRINER L'AMÉLIORATION DU PAVILLON AU CAMPING ET CHALETS SQUATEC

Considérant la demande de soumission auprès d'Ébénisterie Gilles Talbot pour améliorer le pavillon au Chalets et camping Squatec.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'entériner et d'accepter la soumission d'Ébénisterie Gilles Talbot pour améliorer le pavillon au Chalets et camping Squatec. Il est de plus résolu d'améliorer l'espace de travail des employés du camping et ainsi permettre à la municipalité de recommencer à louer le pavillon à la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-03-049

MODIFICATION DU NOM DU BÂTIMENT OÙ SIÈGE LE CLUB DES BIENS D’MÊME

Considérant que le bâtiment situé au 59 Saint-Joseph construit au environ de 1930 est le dernier bâtiment de la Compagnie Fraser dans notre municipalité.

Considérant que les membres du conseil considèrent que ce bâtiment fait partie de notre histoire et de notre patrimoine.

Considérant que le conseil souhaite laisser une trace pour les générations futures afin de souligner l’apport que la Compagnie Fraser a eu dans notre milieu.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu que le bâtiment situé au 59 Saint-Joseph soit nommé Édifice Fraser.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

CHARTRE DES VALEURS POUR DES MUNICIPALITÉS ÉQUITABLES

Les élus ne participent pas cette année à la charte des valeurs pour des municipalités équitables dans le Témiscouata.

RÉSOLUTION N° 2015-03-050

ADOPTION DU TABLEAU DE BORD POUR LA GESTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que les membres du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec ont pris connaissance du rapport annuel 2014 en sécurité incendie appelé tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata.

Sur la proposition d’Alain Malenfant, il est résolu unanimement que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec soit adopté en tant que rapport annuel pour l’an 2014.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

ADOPTION D’UNE SOUMISSION – ÉCLAIRAGE DE RUE AU DEL

La directrice générale demande aux élus de reporter l’adoption d’une soumission pour l’éclairage de rue au DEL pour donner plus de temps aux soumissionnaires afin qu’ils puissent avoir les prix de leurs fournisseurs pour les appels d’offres. Les élus reportent au 12 mars 2015 à 19 h 30 en séance d’ajournement.

RÉSOLUTION N° 2015-03-051

PERMANENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant que la période de probation de six mois est maintenant écoulée.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d’accorder la permanence à madame Julie Garon en date du 2 mars 2015.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-03-052

PANNEAU DE SIGNALISATION CLIGNOTANT – PASSAGE POUR PIÉTON

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de procéder à la signalisation avec des panneaux lumineux pour piétons dans la zone scolaire afin de sécuriser nos jeunes, notre relève. Il est de plus résolu de demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour avoir leur approbation pour l’installation de celles-ci dans l’emprise et demander des prix auprès de Kalitec compagnie spécialisée dans la vente de panneaux lumineux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADHÉSION – RÉSEAU FORÊT – BOIS – MATÉRIEL TÉMISCOUATA

Les élus n'adhèrent pas cette année au Réseau forêt – bois – matériaux Témiscouata.

RÉSOLUTION N° 2015-03-053

TARIFICATION DÉGELEUSE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de facturer 50 \$ l'heure, une heure minimum, pour les services de dégel de conduites d'eau ou d'égout avec la dégeleuse à vapeur et les heures travaillées des employés aux travaux publics selon le taux horaire de chaque travailleur. Il est de plus résolu de facturer 0.45 \$/km à ceux qui sont en dehors du réseau d'aqueduc. La municipalité n'est pas responsable d'aucun bris et les employés vont dégeler selon leur disponibilité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-03-054

DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'ÉCOLE VALLÉE-DES-LACS

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer la demande de l'École secondaire Vallée-des-Lacs au programme d'aide *d'Arbres Canada Verdissement des terrains d'écoles* pour leur projet d'aménagement paysager afin d'embellir leur cour extérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-03-055

ENTÉRINER L'OFFRE PUBLICITAIRE – JOURNAL PARC NATIONAL

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'entériner l'achat d'un espace publicitaire dans le guide du visiteur 2015 du Parc national du Lac-Témiscouata au montant de 275 \$/chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-03-056

DEMANDE DE COMMANDITE – OPÉRATION ENFANT SOLEIL

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer madame Coralie Gagnon pour son initiative de faire le projet d'Opération Enfant Soleil en effectuant une collecte de fonds en vue d'aller au Téléthon les 6 et 7 juin prochain pour apporter l'argent qu'elle aura amassé. Le montant de l'appui est de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES DU 9 FÉVRIER 2015

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de février 2015.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N° 2015-03-057

FINALISER LA PORTION DE ROUTE QUI EST SUR LE TERRITOIRE PUBLIC QUI CONDUIT AU PARC NATIONAL DU LAC-TÉMISCOUATA

Sur la proposition de tous les conseillers, il est résolu qu'une demande soit faite auprès de monsieur Laurent Lessard, Ministre des forêts, de la faune et des Parcs, pour finaliser la portion de route qui est sur le territoire public qui conduit au Parc national du Lac-Témiscouata dans la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec. Cette route est la porte d'entrée du parc. Ce sera la 3<sup>e</sup> année cet été que le parc est ouvert au public et la municipalité, ainsi que les visiteurs, déplorent le fait que la route ne soit pas asphaltée contrairement à certaine portion dans le parc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

\_\_\_\_\_  
*Directrice générale, secrétaire-trésorière*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 45.

*En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
*Mairesse*

\_\_\_\_\_  
*Directrice générale, secrétaire-trésorière*